

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY  
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2022-032

**OBJET :** Arrêté d'autorisation d'ouverture d'un débit temporaire de boisson

## Arrêté du Maire

n° de l'arrêté

Je soussigné(e) Mme SALMON Christine maire de Les Monts d'Aunay

Vu la demande ci-dessus;

Vu les articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique;

Vu<sup>(1)</sup>

**Arrête :**

Mme TASSERIT Nathalie (Association La Roucampoise)

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de Foie catégorie

à<sup>(2)</sup> la salle des Fêtes d'Aunay-sur-Odon

Rue de Condé - Aunay sur Odon - 14260 Les Monts d'Aunay

du 20 février 2022 à 19 heures 00

au 20 février 2022 à 20 heures 00

à l'occasion de<sup>(3)</sup> Fête

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

(1) Nom, prénoms, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.

(4) Indiquer, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé

Fait à Les Monts d'Aunay

Le Maire, Christine SALMON

